

## **Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie**

### **Procès-verbal**

Date : le 1 avril 2025  
Heure : 18 h 30

Présents / présentes : J. Olivier, maire suppléant  
R. Arseneau, conseiller  
A. Bard-Lavigne, conseillère  
O. Dilhac, conseiller  
C. Doucet, conseiller  
G. Frenette, conseiller  
M. Larivière, conseillère

Absents / Absentes : D. Guitard, maire  
A. Noël, conseillère

Administrations : P. Fongemie, directeur général  
W. St-Laurent, greffière municipale  
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe  
M-A Godin, directeur services aux citoyens  
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique  
R. Peñarroya, analyste technique senior

#### **1. CONSTATION DU QUORUM**

La greffière municipale confirme le quorum.

#### **2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

### **3. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

#### **3.1 Proposition politique P2025-05 - Politique d'incitatifs de la Municipalité de Belle-Baie**

**Proposé par** C. Doucet, conseiller  
**Appuyé par** M. Larivière, conseillère

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Belle-Baie souhaite soutenir activement les entreprises et les développeurs locaux dans la réalisation de leurs projets ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à stimuler la croissance démographique et à contribuer à l'augmentation de l'assiette fiscale, notamment dans le secteur non résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a pour objectif de positionner Belle-Baie comme une municipalité attrayante pour les entrepreneurs et les investisseurs à l'échelle provinciale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal adoptent la politique P2025-05 - Politique d'incitatifs au développement de la Municipalité de Belle-Baie, telle que présentée, et que :

- La politique entre en vigueur à compter du 1er janvier 2025 ;
- Toutefois, l'alinéa 6, n'étant présent dans aucune politique antérieure, sera applicable rétroactivement à compter du 1er janvier 2023 afin d'assurer l'équité parmi tous les entrepreneurs qui ont fait du développement dans la Municipalité de Belle-Baie.

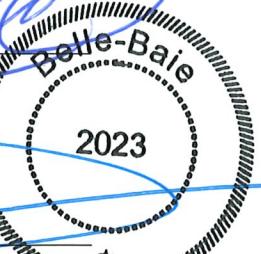
**Motion adoptée**

#### 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance fut levée à 18 h 34.

  
Daniel Guitard, maire

  
Wanda St-Laurent, greffière municipale

  
2023

★

Réunion extraordinaires publiques datée le 1 avril 2025